

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA17-0030

Valable 5 ans à compter du 08 février 2017

Marque commerciale : LURIBOIS'O simple face avec ou sans finition PICADOR

Description sommaire :

Peinture intumescente ignifuge appliquée sur planche de sapin de 10 mm d'épaisseur, sur panneau de particules de bois de 10 mm d'épaisseur et sur contreplaqué de 5 mm d'épaisseur.

La peinture est appliquée en deux couches sur une face (soumise au rayonnement) soit 500 g/m² de produit humide au total et peut être revêtue sur cette face d'une peinture de finition acrylique ignifuge référencée « PICADOR » à raison de 150 g/m² humide.

Coloris : blanc (LURIBOIS'O) et divers (finition PICADOR).

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement(s) :

- Sur tout bois massif d'épaisseur ≥ 10 mm	M1	Valable uniquement pour la face revêtue de 500 g/m ² de peinture avec ou sans finition
- Sur panneau de particules de bois d'épaisseur ≥ 10 mm	M1	
- Sur contreplaqué d'épaisseur ≥ 5 mm	M1	Valable uniquement pour la face revêtue de 500 g/m ² de peinture sans finition
- Sur contreplaqué d'épaisseur ≥ 5 mm	M2	Valable uniquement pour la face revêtue de 500 g/m ² de peinture avec finition

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (pour usage intérieur exclusivement).

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA17-0030 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

Champs-sur-Marne, le 08 février 2017

Le Technicien
Responsable de l'essai

Franck GOGUEL

Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA17-0031

Valable 5 ans à compter du 08 février 2017

Marque commerciale : LURIBOIS'O double face avec ou sans finition PICADOR

Description sommaire :

Peinture intumescente ignifuge appliquée sur planche de sapin de 10 mm d'épaisseur, sur panneau de particules de bois de 10 mm d'épaisseur et sur contreplaqué de 5 mm d'épaisseur.

La peinture est appliquée en une seule couche sur les deux faces soit 350 g/m² de produit humide et peut être revêtue sur une face d'une peinture de finition acrylique ignifuge référencée « PICADOR » à raison de 150 g/m² humide.

Coloris : blanc (LURIBOIS'O) et divers (finition PICADOR).

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement(s) :	- Sur tout bois massif d'épaisseur ≥ 10 mm	M1	Valable pour les deux faces revêtues chacune de 350 g/m ² de peinture avec ou sans finition sur une seule face
	- Sur panneau de particules de bois d'épaisseur ≥ 10 mm	M1	
	- Sur contreplaqué d'épaisseur ≥ 5 mm	M1	

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (pour usage intérieur exclusivement).

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA17-0031 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

Champs-sur-Marne, le 08 février 2017

Le Technicien
Responsable de l'essai

Franck GOGUEL

Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS